



Conseil d'administration Séance du 27 novembre 2015

Délibération n°36-2015 Convention d'association de l'ésam Caen/Cherbourg avec Normandie université

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement supérieur et la recherche (loi ESR),
- Vu le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 impose aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de se regrouper sur la base d'un projet partagé afin de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. La ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) appelée Normandie Université a ainsi été créée par le décret du 29 décembre 2014. Cinq établissements d'enseignement supérieur de Basse et Haute Normandie en sont membres fondateurs :

- Université de Caen Basse-Normandie ;
- Université de Rouen ;
- Université du Havre ;
- Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen ;
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie.

L'ésam Caen/Cherbourg, dans le cadre de sa participation au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche bas-normand 2011-2016, avait déjà intégré le PRES Normandie. Avec l'ambition d'être un des trois acteurs culturels de l'enseignement supérieur à l'échelle de la Normandie, il est envisagé que l'ésam Caen/Cherbourg devienne un établissement associé à la ComUE Normandie Université. Il est donc proposé de signer une convention d'association entre Normandie Université et l'ésam Caen/Cherbourg et d'adhérer à ce dispositif.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion et le projet de convention à l'association entre Normandie Université et l'ésam Caen/Cherbourg.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS

04 DEC. 2015

COURRIER

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 15

Votants : 21

Vote : majorité des voix, une abstention

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

